

Direction des relations institutionnelles

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 23 octobre 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.326**

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 25 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] nous vous demandons de bien vouloir faire parvenir au soussigné, par courrier ou courriel, tous les documents identifiés comme suit en lien avec l'appel d'offres public mentionné en rubrique lancé par le Groupe d'approvisionnement en commun de l'Est du Québec (« **GACEQ** ») :

1. Copie de toute soumission déposée par MédiSolution (soumission initiale et soumission finale, le cas échéant) de même que tous les autres documents déposés par MédiSolution afin de se conformer aux conditions de l'appel d'offres;
2. Copie du contrat octroyé à MédiSolution et ses annexes;
3. Copie de toute note, procès-verbal de rencontre ou autre document rédigé ou émis par le vérificateur du processus indépendant désigné par le GACEQ;
4. Copie de toute note, procès-verbal de rencontres ou autre document rédigé ou émis par le comité chargé d'analyser les soumissions reçues;
5. Toute procédure, politique, ligne directrice, circulaire, ainsi que tout manuel, présentation ou matériel de formation et tout autre document permettant de guider, d'orienter ou d'éclairer le GACEQ dans l'évaluation des soumissions et dans la décision d'adjuger le contrat à MédiSolution ». (*sic*)

... 2

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant au point 5 de votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

En ce qui concerne les points 2 et 3 de votre demande, nous vous informons que ces documents sont disponibles en ligne, sur le site Internet du système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), à l'adresse suivante :

- <https://seao.ca/>

De plus, nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant aux points 1 et 4 de votre demande d'accès.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

Original signé  
Annick Leblanc

p.j.